



Loi sur la prévention de la délinquance : Les libertés en danger !

TOUTES ET TOUS CONCERNES !

Le projet de loi relatif à la "prévention" de la délinquance est actuellement en cours de deuxième lecture au parlement. Ce projet, déjà adopté et aggravé en 1ère lecture, au Sénat le 21 septembre et le 5 décembre derniers à l'Assemblée Nationale, est décidément bien mal nommé.

**Il est encore temps d'agir !
Manifestation le 23 janvier 14H30
Parvis de l'Hôtel du Département
51 rue Gustave Delory à LILLE**

Parents !

Acceptez-vous d'être condamnés à 750 € d'amende et signalés au maire qui pourra faire suspendre vos allocations familiale pour un problème d'absentéisme scolaire ou si votre enfant reçoit un avertissement ?

Acceptez-vous que votre enfant soit placé en centre fermé, au premier écart de comportement ?

Citoyens !

Acceptez-vous d'être fichés par le service social de votre secteur pour avoir demandé une aide financière pour acquitter une facture imprévue (EDF/GDF) ?

Cette loi ne sert en réalité qu'à privilégier des intérêts uniquement économiques au détriment de l'Humain, et son populisme affiché s'appuie toujours sur le même ressort : " la peur de l'autre ". Cette peur qui paralyse toute capacité d'analyse et de réflexion.

" Je n'ai rien à me reprocher, ces lois ne me concernent pas ". Faux !

D'abord parce que ce projet traite systématiquement:

- ▶ Les familles en difficultés sociales comme à surveiller à dénoncer au Maire et à sanctionner au moindre problème,
- ▶ Les mineurs en dérive comme délinquants et futurs récidivistes,
- ▶ Les malades mentaux comme délinquants potentiels et dangereux,

Or, qui peut dire qu'il n'aura jamais dans sa vie à recourir à des soins psychiatriques, qu'il n'aura jamais besoin d'un suivi social, ou qu'il n'aura jamais parmi ses proches un enfant qui s'absente de l'école ou commet une bêtise ?

De la Loi de Sécurité Quotidienne en passant par la Loi de Sécurité Intérieure, les lois Perben 1 et 2, et aujourd'hui la Loi de Prévention de la Délinquance, c'est un vrai projet de société qui se dessine...

Celui d'une société sécuritaire et policière : mise en place d'un fichage généralisé de la population, fichage des élèves en mairie, installation de vidéo surveillance à tous les coins de rue....

Certaines de ces mesures font partie du programme du Front National et d'autres étaient déjà en vigueur ... sous Vichy.

Des élus appellent d'ores et déjà à la désobéissance civique si une telle loi devait être votée !

Le pouvoir accru des maires : véritable pivot du système.

Le Maire pourra exercer un véritable contrôle social des habitants avec pouvoir de police : Pouvoir de faire sanctionner. Pouvoir de faire suspendre les allocations familiales pour “*absentéisme des enfants à l'école*”. Pouvoir de prononcer un internement d'office, sans avis médical, aux seuls motifs de “trouble potentiels ou actuels, à l'ordre public”.

Le Maire devient le destinataire des signalements pour enfants en danger en dehors de toutes compétences. Les députés ont supprimé toutes références à d'éventuelles compétences en matière sanitaire éducative ou sociale pour justifier le fait que les professionnels de l'action sociale ou médico-sociale puissent lui transmettre des informations sur les personnes dont la situation s'aggrave”. C'est la disparition du droit au

secret professionnel et une menace grave pour les professionnels concernés.

Et le projet contient toujours :

Les atteintes aux droits des salariés en matière de médecine du travail, la dénaturation de l'ordonnance de 45 concernant la justice des mineurs et la volonté de la rapprocher encore plus de la justice des majeurs, la mise en place d'un “service volontaire citoyen de la police nationale”, le contrôle de la scolarité, le développement des fichiers et la mise sous contrôle de toute une série de populations présentées comme potentiellement dangereuses, le maintien d'un cumul de pouvoirs confiés aux maires, élus particulièrement aux prises avec l'environnement immédiat .

Cette loi remet en cause la séparation des pouvoirs (exécutif et judiciaire), fondement de notre démocratie, et place la confusion dans les rôles des différentes institutions : éducation nationale, aide sociale à l'enfance, Protection Judiciaire de la Jeunes, services de prévention spécialisés, ...

Cette conception sarkozienne de la “chaîne pénale” qui veut que le premier maillon



soit la police avec laquelle tous les autres doivent “collaborer” et dont le dernier maillon ne peut-être que

“ L'enfermement ” (prison, hôpitaux psychiatriques, centres fermés) confirment que ce projet constitue bien un choix de société qui rompt avec tous les principes de solidarité et organise le pouvoir autour de la matraque.

A l'appel du collectif national unitaire :

MANIFESTATION LE MARDI 23 JANVIER 2007

Parvis de l'Hôtel du Département à LILLE A 14 H 30

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Article 35 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 27 juin 1793

COLLECTIF NATIONAL UNITAIRE : CGT, FSU, Union Syndicale Solidaires, LDH, SUD Santé-Sociaux, SUD C-T, SNPES-PJJ, SNEPAP, SNUAS-FP, SNU-Clias, SNES, SNUIPP, SNMPMI, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des Avocats de France, Union Syndicale de la Psychiatrie, Syndicat National des Psychologues, CNT, A.C. !, Collectif des Etudiants en Travail Social,...

Collectif Régional Unitaire : Ligue des droits de l'homme, SOLIDAIRES NORD PAS DE CALAIS, SUD Santé Sociaux ; SUD Collectivités Territoriales ; SUD RAIL ; SUD Education ; SUD étudiant-e ; SNUAS-FSU ; Union Syndicale de la Psychiatrie ; J-C ; CNT ; UNEF ; Etc...